

Salon  
professionnel  
2<sup>e</sup> édition

# VÉGÉTÆLIS

Le salon de l'innovation végétale et de la transition écologique

21/22 NOVEMBRE 2024 | PARC DES EXPOSITIONS | PAU

## RÉSERVÉ À L'ORGANISATEUR

Suivi de dossier :

Date de retour :

N° client :

Acompte :

Règlement :

Hall :

Stand :

Surface :

Nos équipes sont à votre service pour vous aider si nécessaire à remplir le dossier et nous transmettre les informations.

N'hésitez pas à nous contacter :

**Relations Exposants**  
Tél. 06 78 09 73 17  
j.joubert@upterra.fr

Pour tout rendez-vous  
ou envoi postal :

**Upterra**

6, chemin de la Côte Vieille  
31450 BAZIÈGE

Organisé par l'Association  
pour la Promotion  
de l'Agriculture  
des Pyrénées-Atlantiques

## DOSSIER D'INSCRIPTION À RETOURNER

**AVANT LE 30 JUIN 2024** accompagné d'un acompte de 40 % TTC

de votre commande libellé à l'ordre de Créa-Sud Communication (production mandatée du Salon Végétælis) et à adresser à Upterra - 6, chemin de la Côte Vieille - 31450 BAZIÈGE / Email : j.joubert@upterra.fr

### VOTRE ENTREPRISE

#### 1 RAISON SOCIALE

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél. .... E-mail .....

Portable ..... Site Internet .....

Secteur d'activité .....

Forme juridique .....

Code APE ..... Siren/Siret (obligatoire) .....

TVA intracommunautaire (obligatoire) .....

#### 2 ADRESSE DE FACTURATION (si différente)

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél. .... E-mail .....

#### 3 NOS INTERLOCUTEURS

**DIRECTION GÉNÉRALE** Nom, prénom .....

Fonction ..... Tél. ....

Portable ..... E-mail .....

**RESPONSABLE DU DOSSIER DU SALON** Nom, prénom .....

Fonction ..... Tél. ....

Portable ..... E-mail .....

**RESPONSABLE DU STAND** Nom, prénom .....

Fonction ..... Tél. ....

Portable ..... E-mail .....

- 4 SECTEUR D'ACTIVITÉ :**
- |  |                                    |   |  |  |
|--|------------------------------------|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Collecte/appros | <input type="checkbox"/> Semences  | <input type="checkbox"/> Protection des plantes | <input type="checkbox"/> Fertilisation       | <input type="checkbox"/> Machinisme    |
| <input type="checkbox"/> Irrigation      | <input type="checkbox"/> Bâtiments | <input type="checkbox"/> Équipements            | <input type="checkbox"/> Énergie             | <input type="checkbox"/> Biocarburants |
| <input type="checkbox"/> Enseignement    | <input type="checkbox"/> Formation | <input type="checkbox"/> Agroalimentaire        | <input type="checkbox"/> Société de services | <input type="checkbox"/> Start-up      |
| <input type="checkbox"/> Développement   | <input type="checkbox"/> Recherche | <input type="checkbox"/> Information, presse    | <input type="checkbox"/> Autre               |  |

EMPLACEMENT	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	PRIX HT
<b>LES STANDS INTÉRIEURS</b>			
<p>Tous les stands bénéficient d'une façade donnant sur les allées de visites. Les stands bénéficient d'un pré-équipement standard : enseigne nominative de présentation, moquette couleur verte Végétaelis, éclairage standard (3 spots pour 9 m<sup>2</sup>), structures aluminium avec cloisons mélaminées blanches. Inclus dans les formules ci-dessous : l'assurance obligatoire, les frais de dossier, le guide technique du salon, un coffret électrique 16 A, les badges exposants et les places de parking.</p>			
<input type="radio"/> "VÉGÉ" : 1 espace de 3 x 3 m .....		2 475 €	€
<input type="radio"/> "TECH" : 1 espace de 3 x 6 m de façade .....		4 890 €	€
<input type="radio"/> "ENERGY" : 1 espace de 6 x 6 avec 6 m de façade .....		7 180 €	€
<input type="radio"/> "PERFORM" : 1 espace de 6 x 9 m de façade .....		9 980 €	€
<input type="radio"/> Autre (stands personnalisés) : nous consulter .....			
<b>LES ESPACES D'EXPOSITIONS EXTÉRIEURS (MACHINISME)</b>			
<p>Nouvel aménagement de l'espace d'exposition extérieur, organisé autour du dispositif d'accueil des visiteurs. Chaque espace inclus une tente en toile 3x3 équipée d'une arrivée électrique 16 A . Pour des espaces extérieurs seuls : nous consulter. Tout aménagement sur les espaces d'expositions extérieurs devra être préalablement soumis aux organisateurs (plan, visuels). Inclus dans les formules ci-dessous : l'assurance obligatoire, les frais de dossier, le guide technique du salon, un coffret électrique 16 A, les badges exposants et les places de parking.</p>			
<input type="radio"/> "VÉGÉ EXPO" : 1 espace extérieur de 50 m <sup>2</sup> .....		1 850 €	€
<input type="radio"/> "TECH EXPO" : 1 espace extérieur de 100 m <sup>2</sup> .....		2 930 €	€
<input type="radio"/> "ENERGY EXPO" : 1 espace extérieur de 200 m <sup>2</sup> .....		4 440 €	€
<input type="radio"/> Autre (stands personnalisés) : nous consulter .....			
<b>ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE SUPPLÉMENTAIRE</b>			
<input type="radio"/> Coffret électrique Monophasé 3,5 kw, 2 prises (16 A) .....		79 €	€
<input type="radio"/> Coffret électrique Monophasé 3,5 kw, 4 prises (4 x 16A) .....		320 €	€
<input type="radio"/> Coffret électrique avec prise P 17 32 A .....		250 €	€
<input type="radio"/> Coffret électrique avec prise 63 A .....		320 €	€
<b>ASSURANCES</b>			
<input checked="" type="checkbox"/> <b>Assurance pour un capital assuré de 3 000 €</b> (minimum obligatoire - règlement du salon) En tous risques expo : franchise 80€ sur tous les risques, sauf tempête, grêle, neige, vol et vandalisme, 10% du sinistre avec un minimum de 230€ par sinistre. Si vous êtes assuré par votre propre compagnie, merci de nous transmettre l'attestation couvrant le salon.	1	Inclus dans les formules	0 €
<input type="checkbox"/> <b>Assurance optionnelle</b> sur demande Capital complémentaire : ..... € x 2,5‰ Casse des objets fragiles : ..... € x 1 ‰ Risque transport : ..... € x 0,5 ‰			
<b>SOUS TOTAL 1 :</b>			€

ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE DE VOTRE STAND	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	PRIX HT
<input type="radio"/> Cloisons tradi bois 1x 2,50 ml en remplacement de la cloison mélaminée (habillage coton gratté 1 face) .....		75 €	€
<input type="radio"/> Cloisons tradi bois 1x 2,50 ml en remplacement de la cloison mélaminée (habillage coton gratté 2 faces) .....		95 €	€
<input type="radio"/> Moquette (coloris alternatif : <input type="radio"/> Bleu, <input type="radio"/> Anthracite, <input type="radio"/> Rouge) - Au m <sup>2</sup> .....		11 €	€
<input type="radio"/> Eau (inclus : branchement + évacuation + consommation) si l'emplacement le permet ...		124 €	€
<input type="radio"/> Évier autonome .....		128 €	€
<input type="radio"/> Rail 3 spots supplémentaire équivalent 3 x 80 w .....		65 €	€
<input type="radio"/> Réserve 1 m <sup>2</sup> pour stand cloisons mélaminées fermant à clé .....		264 €	€
<input type="radio"/> Réserve 2 m <sup>2</sup> pour stand cloisons mélaminées fermant à clé .....		293 €	€
Possibilité d'aménagements complémentaires sur consultation			
<b>SOUS TOTAL 2 :</b>			€

MOBILIER <i>(Voir illustrations page 6)</i>	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	PRIX HT
<input type="radio"/> <b>ENSEMBLE HAUT</b> : 1 mange debout + 3 tabourets hauts, Réf. E35 .....		95 €	€
<input type="radio"/> <b>ENSEMBLE ARAL</b> : 1 table + 3 chaises noires, Réf E20 .....		166 €	€
<input type="radio"/> <b>ENSEMBLE CONFORT NOIR</b> : 1 table basse et 3 chauffeuses noires, Réf. E54 .....		264 €	€
<input type="radio"/> <b>ENSEMBLE RANGEMENT ORSAY</b> (banque fermant à clé, H107 x L100 x P50 cm + tabouret), Réf. ER10 .....		155 €	€
<input type="radio"/> <b>GRILLE</b> : paravent métal H 200 x L 100 x P 35 .....		20 €	€
<input type="radio"/> <b>MÉTAL</b> : Étagère pour réserve H 150 x L 90 x P 36, couleur chrome, Réf. 768X .....		101 €	€
<input type="radio"/> <b>PRÉSENTOIR CYRUS</b> : présentoir noir 5 documents, Réf. 772K .....		60 €	€
<input type="radio"/> <b>ENSEMBLE BASIC</b> : 1 présentoir CYRUS 5 documents noir + 1 corbeille à papier noire + 1 porte manteaux Milo, Réf. E58K .....		120 €	€
<input type="radio"/> <b>RÉFRIGÉRATEUR</b> : 140 l, 70 w (H85 x L50 x P60 cm), Réf. 881 .....		109 €	€
<input type="radio"/> <b>MACHINE À CAFÉ</b> : 1260 w (inclus : 200 dosette, 200 gobelets et agitateurs, 200 dosettes sucre), Réf. 874 + Caution .....		214 €	€
<input type="radio"/> <b>ÉCRAN HDMI 43"</b> : pied réglable noir H110/170 x L102 x P176 cm (disponible en 46", 55", 60"), caution demandée.		627 €	€
<b>SOUS TOTAL 3 :</b>			€

COMMUNICATION RENFORCÉE SUR LE SALON	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE HT	PRIX HT
<input type="radio"/> <b>LOGO DE VOTRE SOCIÉTÉ</b> sur tous les plans d'orientation du Salon .....		800 €	€
<input type="radio"/> <b>VISIBILITÉ DE LA MARQUE</b> : 5 banderoles réparties sur le site (fournis par vos soins, dimension L 200 x H 80 cm) .....		800 €	€
<input type="radio"/> <b>DISTRIBUTION DE 5 000 DOCUMENTS</b> par nos soins à l'entrée du Salon (documents fournis par vos soins, limité à 3 sociétés)		2 500 €	€
<b>SOUS TOTAL 4 :</b>			€

# INFORMATIONS DIFFUSÉES AUPRÈS DU PUBLIC : LISTES DES EXPOSANTS

## VOTRE ENSEIGNE COMMERCIALE

(Écrire en capitales)

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél. .... Facebook .....

E-mail ..... Site Internet .....

## DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

Texte à paraître dans les listes exposants et le descriptif de votre stand (60 caractères maximum).  
.....  
.....

Produits innovants ou animation(s) prévue(s) sur votre stand pouvant être mis en avant au travers de notre communication digitale [sans obligation] : .....

.....

.....

.....

### L'EXPOSANT S'ENGAGE À :

- > Respecter le Règlement propre au Salon Végétælis (voir page 7).
- > Retourner le dossier dûment complété et signé.
- > Joindre un acompte de 40 % du montant TTC de votre commande.
- > Verser le solde de la facture au plus tard le 10 novembre 2024.

**Aucun montage de stand ne pourra être effectué sans le règlement intégral de votre participation.**

Ce dossier de demande de participation sera étudié et accepté selon les critères définis par l'organisateur (Cf. CGV jointes). Le versement d'un acompte conditionne l'examen de la demande et le droit à disposer de l'emplacement attribué. Tout dossier incomplet fera l'objet d'un retour. L'admission dans la limite des emplacements disponibles et selon leur ordre d'arrivée des demandes. Toute modification de commande 72 h avant le début de la manifestation ne pourra être acceptée.

Fait à ..... Le .....

- Cette demande de participation vaut autorisation pour l'organisateur à utiliser, dans tout support de communication ou document de prospection, nom et image de l'exposant (enseigne, logo, produits ou services, espace d'exposition) aux fins de publicité et de promotion de la manifestation. L'exposant qui accorde son autorisation est présumé avoir recueilli celle de ses salariés et sous-traitants pour l'utilisation de leur image par l'organisateur lors de la manifestation commerciale.

**Pour être prise en compte, la présente demande de participation doit être accompagnée de :**

- > Acompte de participation de 40 % du montant TTC de la commande **par chèque** libellé à l'ordre de CRÉA-SUD COMMUNICATION (production mandatée du Salon Végétælis) **ou par virement** RIB : CRÉA-SUD COMMUNICATION IBAN : FR76 1198 9000 0950 9884 0010 248 - code BIC : POUYFR21 **ou remise en main propre** à CRÉA-SUD COMMUNICATION (production mandatée du Salon Végétælis) - 9397, rue du Souvenir Français - 64230 LESCAR - Tél. : 05 59 98 60 70

- Paiement par virement       Paiement par chèque (envoi postal)

Fait à ..... Le .....

<b>SOUS TOTAL 1 :</b>	.....	€
<b>SOUS TOTAL 2 :</b>	.....	€
<b>SOUS TOTAL 3 :</b>	.....	€
<b>SOUS TOTAL 4 :</b>	.....	€
<b>TOTAL H.T.</b>	.....	€
<b>TVA 20 %</b>	.....	€
<b>TOTAL T.T.C.</b>	.....	€

**SIGNATURE ET CACHET**  
à faire précéder de la mention manuscrite "lu et approuvé"

# VÉGÉTÆLIS

Le salon de l'innovation végétale et de la transition écologique

21/22 NOVEMBRE 2024 | PARC DES EXPOSITIONS | PAU

## SCHÉMA TECHNIQUE D'IMPLANTATION POUR STAND INTÉRIEUR (Stand extérieur, nous consulter)

### VOTRE ENTREPRISE

Adresse .....

Code Postal ..... Ville ..... Pays .....

Tél. .... Portable .....

E-mail .....

Nom de notre interlocuteur .....

### SCHÉMA DU STAND ENVISAGÉ

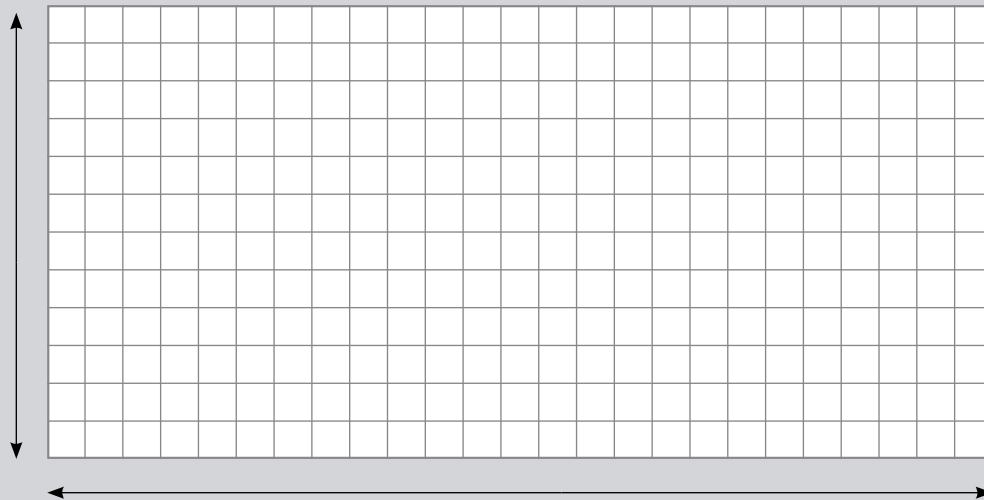
*Merci d'intégrer l'emplacement  
du coffret électrique.*

Superficie :  
.....

Dimensions :  
.....

Hauteur maxi de votre stand :  
.....

1 m x 1 m



**ATTENTION:** Pour tous les stands nus, merci de nous transmettre impérativement lors de votre inscription le schéma technique de votre stand (schéma, dimensions dont hauteur, contraintes et équipements techniques). Il sera soumis à acceptation par le comité d'organisation.

### OBSERVATIONS ET DEMANDES PARTICULIÈRES DE L'EXPOSANT (sous réserve de faisabilité):

.....  
.....  
.....

**MERCI DE NOUS RETOURNER PAR E-MAIL LE DOCUMENT SCANNÉ :**  
**[j.joubert@upterra.fr](mailto:j.joubert@upterra.fr)**

# VÉGÉTÆIS

Le salon de l'innovation végétale et de la transition écologique

21/22 NOVEMBRE 2024 | PARC DES EXPOSITIONS | PAU

## NOTRE SÉLECTION "MOBILIER"



### **ENSEMBLE ARAL:**

1 table + 3 chaises noires  
Réf. E20  
Autres coloris nous consulter.



### **ENSEMBLE CONFORT:**

1 table basse et 3 chauffeuses noires  
Réf. E54



### **ENSEMBLE BASIC:**

1 présentoir noir CYRUS 5 documents  
+ 1 corbeille à papier noire  
+ 1 porte manteaux Milo  
Réf. E58K



### **ENSEMBLE HAUT:**

1 mange debout + 3 tabourets hauts  
Réf. E35

### **BANQUE RANGEMENT ORSAY:**

fermant à clé  
noir ou anthracite  
(H107 x L100 x P50 cm).  
Réf. 721GH

Vue de face



### **ÉCRAN HDMI + PIED RÉGLABLE NOIR:**

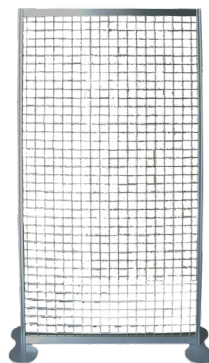
H110/170 x L102 x P176 cm  
(disponible en 42", 55", 65").



**GALLA:**  
Vitrine H 179 x L50 x P50,  
anthracite/hêtre  
Réf. 741GH



**VITRINE ISIS:** rangement  
dans la partie basse  
H107 x L100 x P50 cm.  
Anthracite, Réf. 730G  
Anthracite/hêtre,  
Réf. 731G



**GRILLE:**  
Paravent métal  
H200 x L100 x P35  
Réf. 821X



### **MACHINE À CAFÉ:**

1260w (inclus: 200 dosettes,  
200 gobelets et agitateurs,  
200 dosettes sucre)  
Réf. 874

Photos non contractuelles.

# CONDITIONS PARTICULIÈRES SALON VÉGÉTAELIS

## ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (APAD 64)

### CHAPITRE 1 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À TOUS

**01.01** - Le salon aura lieu à Pau les 21 et 22 novembre 2024 au Parc expositions de Pau. Les demandes de participation devront être adressées à Upterra - 6, chemin de la Côte Vieille - 31450 BAZIÈGE / Email : [j.joubert@upterra.fr](mailto:j.joubert@upterra.fr)

**01.02** - Horaires d'ouverture au public :

Judi 21 novembre 2024 : 9 h 00 - 18 h 00

Vendredi 22 novembre 2024 : 9 h 00 - 18 h 00

**01.03 Modalités de paiement** - La demande de participation devra être obligatoirement accompagnée de l'acompte défini dans le dossier de demande de participation. Après admission, l'exposant devra impérativement régler le solde de sa participation au plus tard le 10/11/2024.

**01.04 Montage** - Sauf demande expresse, les stands seront mis à disposition des exposants avant l'ouverture de la manifestation, soit le mardi 19 novembre 2024 à 8 h 00. Le salon ouvrira au public le jeudi 21 novembre 2024 à 9 h 00. En conséquence, chaque exposant s'engage à terminer son stand jeudi 21 novembre 2024 à 9 h 00, dernier délai.

**01.05 Démontage** - Les stands devront être débarrassés de tous produits au plus tard le lendemain de la clôture soit le samedi 23 novembre 2024 à 18 h. Pour tous les halls, la sortie des marchandises et le démontage des stands pourront être effectués le vendredi 22 novembre à partir de 19 h, dès lors qu'il n'y a plus de public sur le site.

**01.06 Ravitaillement des stands** - Durant la manifestation, les exposants devront respecter les horaires de ravitaillement : de 8 h 00 à 9 h 30.

**01.07 Sécurité** - Les exposants s'engagent à respecter les conditions générales de vente et le règlement intérieur du Parc des expositions de Pau. L'organisateur assurera un service de surveillance de nuit du mardi 19 novembre 2024 à 20 h 00 au samedi 23 novembre 2024 à 8 h, sans pour cela assumer une responsabilité personnelle à quelque titre que ce soit. Durant les heures d'ouverture au public, il appartient à chaque exposant d'assurer une présence continue sur son stand et de veiller à la sauvegarde de ses biens propres (cf. Chap. 12 du règlement des manifestations).

**01.09 Clauses résolutoires** - Le soussigné reconnaît que le présent règlement particulier fait partie intégrante du contrat conclu avec l'organisateur pour régler sa participation au Salon Végétaélis, et qu'il contient des conditions déterminantes sans lesquelles ledit contrat n'aurait pas été conclu. En cas d'inexécution des obligations stipulées dans les présentes conditions particulières, le contrat sera résilié de plein droit sans mise en demeure, au profit de l'organisateur sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être réclamés par ce dernier. En conséquence de ce qui précède, l'organisateur pourra procéder immédiatement à la fermeture du stand et faire défense à l'exposant d'y pénétrer, sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.

### CHAPITRE 2 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE DÉBITS DE BOISSONS

**02.01 Admission** - L'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de débits de boissons (grande licence) dans l'enceinte du Parc des expositions, ainsi que le nombre d'exposants par catégorie d'activité. L'exposant s'engage à respecter la réglementation interdisant la distribution de produits en plastique à usage unique (bouteilles d'eau, vaisselle jetable).

**02.02 Déclaration de débit temporaire** - Une demande d'ouverture de débit de boissons temporaire devra impérativement être faite auprès des services compétents au plus tard 1 mois avant le début de la manifestation.

### CHAPITRE 3 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES

**03.01** Outre les règles générales en matière de publicité des prix (cf. le Règlement général), les exposants doivent satisfaire aux règles en matière d'hygiène et en matière d'étiquetage des produits.

**03.02** Règles en matière d'hygiène :

- Les conditions de production doivent satisfaire aux différentes dispositions réglementaires en la matière. Les denrées animales ou d'origine animale exposées (viandes, foies gras, charcuteries, conserves, fromage, etc) doivent provenir d'un atelier agréé par les services vétérinaires ou détenteurs de la dispense d'agrément sanitaire pour les viandes et produits à base de viande et de produits laitiers. Les autres denrées (conserves de fruits et légumes, confitures, etc) doivent provenir d'établissements satisfaisants aux dispositions hygiéniques du règlement CE n° 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires.

- Les produits doivent être conservés et présentés à l'abri des contaminations (prétoirs munis de vitres de protection) et à des températures ne favorisant pas leur altération, conformément à l'arrêté du 9 mai 1995 réglementant l'hygiène des aliments remis directement au consommateur. La vente de produits altérables y compris des salaisons prétranchées, ne peut être admise en dehors d'une enceinte réfrigérée (température maximale de +4 °C pour les denrées très altérables ; de +8 °C pour celles altérables comme les salaisons prétranchées).

### CHAPITRE 4 - CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX ACTIVITÉS DE VENTE AUX PARTICULIERS, VENTE À EMPORTER ET DÉGUSTATION

**04.01** L'exposant devra se conformer à la réglementation en vigueur relative à la vente aux consommateurs et à la vente à distance. La vente et les prises de commande sont autorisées pendant la manifestation sous réserve du respect de la réglementation en vigueur. La sortie du matériel acheté ne sera autorisée qu'aux visiteurs munis d'une facture établie en bonne et due forme par l'exposant vendeur. Tous les exposants pratiquant cette vente doivent tenir un inventaire des entrées et des sorties de marchandises. Sous peine de non garantie, chaque exposant doit être en mesure de présenter à tout moment son livre d'inventaire à l'expert. La dégustation payante de produits alimentaires ou de boissons doit obligatoirement faire l'objet d'une demande écrite à l'Association pour la Promotion de l'Agriculture des Pyrénées-Atlantiques (APAD 64) - Salon Végétaélis. L'autorisation de la dégustation payante entraîne pour l'exposant l'obligation de se soumettre à la réglementation particulière s'y rapportant.

### CHAPITRE 5 : CONDITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES EN CAS D'ANNULATION

**05.01 Annulation côté exposant** - Condition d'Annulation Article 4.1

En cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit par un exposant :

> À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2024 : perte de l'acompte de 40 %,

> À partir du 21 septembre 2024 : le solde de la facture est dû.

**05.02 Annulation par l'organisateur** - Dispositions diverses :

Les Parties conviennent expressément que l'organisateur peut, dans les conditions ci-dessous précisées, reporter, annuler ou interrompre la manifestation, pour Force Majeure ou pour un Autre Cas Légitime tels que ces termes sont définis ci-après. Les Parties conviennent expressément que les stipulations qui suivent concernant le report, l'annulation ou l'interruption de la manifestation ne relèvent pas des dispositions des articles 1170, 1186, 1195, 1219, 1220 et 1223 du Code civil.

Sont notamment considérés comme des cas de Force Majeure tout cas qualifié comme tel en application de l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence en vigueur.

Sont considérés notamment comme cas de Force Majeure les événements suivants, sans que cette liste soit limitative :

- Grèves ou tout autre conflit social chez un tiers à l'une des Parties affectant la réalisation des prestations nécessaires à la bonne organisation de la Manifestation.
- Barricades, guerre, éruption volcanique, incendie, explosion, tempête, intempéries, séisme, fermeture des frontières, changement soudain des conditions requises pour entrer dans un pays, acte de gouvernement ou prohibitions quelconques édictées par les autorités gouvernementales du pays de départ et/ou du pays d'accueil, risques atomiques et nucléaires, actes de malveillance de type bactériologique, virale ou chimique,
- Refus des autorités publiques de délivrer les autorisations nécessaires à la tenue de la manifestation, attentats, actes de terrorisme, de sabotage, ou conséquences de l'application du plan Vigipirate en France, ou de tout plan comparable mis en place dans tout autre pays, ou conséquences de toutes mesures prises par les autorités compétentes, à titre préventif, pour éviter de tels événements, ainsi que de tout retrait d'autorisation administrative lié à ces mêmes causes,
- Indisponibilité des locaux à l'intérieur desquels la manifestation doit avoir lieu, interdiction d'accès ou évacuation du lieu de la manifestation, impossibilité totale d'accès aux lieux de la manifestation,
- Toute avarie majeure technique ou électrique ou d'autre nature affectant le bon déroulement de la manifestation,
- Cas d'épizootie, la présence d'un virus qualifié de pandémie par les autorités, d'une épidémie atteignant le stade 2 en France. Retrait d'autorisation / interdiction administrative sanitaire.

Constituent les "Autres Cas Légitimes" toutes circonstances exceptionnelles et inévitables justifiant l'annulation, le report ou l'interruption de la manifestation ; sont notamment considérés comme de tels événements les cas de SARS Grippe aviaire, Grippe H1N1, COVID qui entraîneraient de manière directe ou indirecte l'impossibilité pour l'organisateur de tenir la manifestation.

En cas de Force Majeure ou un Autre Cas Légitime obligeant l'organisateur de reporter la manifestation, l'inscription restera valable pour la manifestation reportée sans possibilité de réclamation pour le candidat ou l'exposant.

En conséquence, l'organisateur ne sera débiteur d'aucune somme, indemnité, pénalité et/ou dommages et intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard du candidat et de l'exposant, en cas de report de la manifestation à raison de la survenance d'un cas de Force Majeure ou d'un Autre Cas Légitime.